



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/020

Question orale déposée au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : LA CORSE FACE AU RISQUE DE RECENTRALISATION DES FONDS EUROPEENS

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 16 juillet dernier, la Présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, a présenté, devant le Parlement européen, le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034, le budget européen en jargon européen, pour les 7 prochaines années.

Dans cette proposition, la Commission Européenne veut mettre un terme à la politique de cohésion telle que nous la connaissons depuis 40 ans grâce à la création des « Plans de Partenariat Nationaux et régionaux » nationaux (PPNR) en copiant le modèle centralisateur utilisé pendant la crise du COVID 19, avec les fameux Plans de Relance et de Résilience (PRR).

Ces PPNR seront négociés par les capitales sans obligation d'inclure les autorités régionales/territoriales ou locales. En outre, les autorités régionales/territoriales perdront le contrôle des fonds européens. Pire, les enveloppes financières dévolues aux différentes régions européennes, y compris la Corse, pourraient être entièrement redistribuées, de façon unilatérale, par les « capitales » sans que les régions, et donc notre Collectivité, aient un mot à dire.

En clair, le projet de la Commission Européenne recentralisera donc la totalité des politiques européennes traditionnelles (La Politique de Cohésion mais aussi la Politique Agricole Commune, la Politique Commune de la Pêche...).

Concrètement, le PPNR français, sera donc décidé à Paris, par Paris. Le risque pour la Corse est évident tant nous connaissons par cœur le jacobinisme français et

l'esprit centrifugeur de l'Etat dont seul le rapport de force politique du peuple corse a la possibilité d'infléchir.

Notre collectivité, déjà en grand manque de ressources financières, pourrait être privée de fonds européens pourtant importants pour assurer, dans un contexte international et local compliqué, les objectifs souvent affirmés du développement économique et social de l'île.

A cela s'ajoute un fait non moins accessoire : en effet, la Corse pourrait être classée « région en transition » au lieu de « région les moins développées » du fait des données économiques ne prenant en compte ni l'impact total de la crise économique depuis 2020, faisant perdre, par-là même, des dizaines de millions d'euro nécessaires pour l'investissement public en Corse, ni le besoin absolu de créer un statut pour les îles, afin de prendre véritablement en compte la situation à la fois insulaire et montagneuse de la Corse.

En cette fin du mois d'avril 2026, le risque est immense de voir la Corse passer à nouveau à côté de financements européens auxquels elle est en droit et doit légitimement prétendre.

À ce stade, quelles mesures concrètes et contacts l'exécutif prend-il pour empêcher cette recentralisation des fonds de l'UE ?

Quelles sont les actions de l'Exécutif pour défendre le principe de gouvernance à multi-niveaux garantissant que les gouvernements régionaux et locaux conserveront des rôles directs, significatifs et juridiquement protégés dans la conception, la gestion et la mise en œuvre de ces plans de partenariat afin de prévenir l'érosion de la cohésion territoriale et de l'autonomie territoriale ?